



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

BUREAU DE L'URBANISME

AFFAIRE SUIVIE PAR :
Philippe LAMBOTTE
☎ 04.76.60.34.07
✉ 04.76.60.32.31
✉ Philippe.LAMBOTTE@isere.pref.gouv.fr

ARRETE N° 2004 – 13715

PORTANT APPROBATION DE LA CARTE COMMUNALE DE PELLAFOL

LE PREFET DE L'ISERE,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 124 - 1 à L. 124 - 4 et R. 124 – 1 à R. 124 – 8 ;
- VU** la délibération du conseil municipal de la Commune de PELLAFOL en date du 15 novembre 2003 prescrivant l'élaboration d'une carte communale ;
- VU** l'arrêté du Maire de la Commune de PELLAFOL en date du 3 mai 2004 mettant le projet de carte communale à enquête publique ;
- VU** l'enquête publique à laquelle il a été procédé du 1^{er} juin 2004 au 2 juillet 2004, l'avis et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 27 juillet 2004 ;
- VU** la délibération du conseil municipal en date du 8 septembre 2004, approuvant le projet de carte communale de PELLAFOL, reçue en préfecture le 30 septembre 2004 ;
- VU** le projet de carte communale de PELLAFOL reçu en préfecture le 30 septembre 2004 ;
- VU** le rapport de la Direction départementale de l'équipement en date du 21 octobre 2004 ;
- SUR** proposition de Monsieur le Directeur départementale de l'équipement.

.../...

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2004-13615 du 3 novembre 2004.

Article 2 : La carte communale de PELLAFOL, annexée au présent arrêté, est approuvée. La carte communale comprend les pièces suivantes :

1. Rapport de présentation ;
2. Plan de zonage :
 - 2.1. Plan de zonage n°1 au 1/25 000^{ème} ;
 - 2.2. Plan de zonage n°2 au 1/5000^{ème}.
3. Annexes :
 - 3.1.a et 3.1.b Plans de recollement du réseau d'irrigation au 1/5000^{ème} ;
 - 3.2.a et 3.2.b Plans de réglementation de semis et plantation d'essences forestières au 1/5000^{ème} ;
 - 3.3. Annexes sanitaires :
 - 3.3.a. Notice alimentation en eau potable ;
 - 3.3.a1 Plans des réseaux d'alimentation en eau potable au 1/25000^{ème} ;
 - 3.3.b Notice assainissement ;
 - 3.3.b1 Plan des réseaux assainissement au 1/25000^{ème} ;
 - 3.3.c Notice déchets ;
 - 3.4. Servitudes d'utilité publique
 - 3.4.a Liste des servitudes d'utilité publique ;
 - 3.4.a1 Plan des servitudes d'utilité publique au 1/10000^{ème}.
4. Pièces administratives


Article 3 : Le présent arrêté sera affiché dans la commune de PELLAFOL pendant un mois. La carte communale approuvée pourra être consultée à la mairie de PELLAFOL et à la Préfecture de l'Isère aux heures habituelles d'ouverture au public.

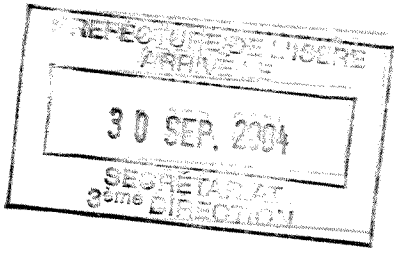
Mention du présent arrêté sera faite au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Isère et insérée dans un journal diffusé dans le département.

Article 4 : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de l'Isère et M. le Maire de la commune de PELLAFOL sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée au directeur départemental de l'équipement.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

GRENOBLE, le 04 NOV. 2004

LE PREFET
 Pour le Préfet et par délégation
 le Secrétaire Général

 Dominique BLAIS

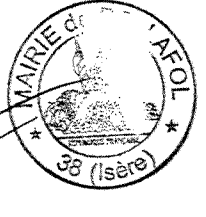


CARTE COMMUNALE

RECOLLEMENT RÉSEAU D'IRRIGATION
PLAN 2
ECHELLE 1/5000

Vu pour être annexé à la
Délibération d'Approbation de la
Carte Communale
En date du

Le Maire



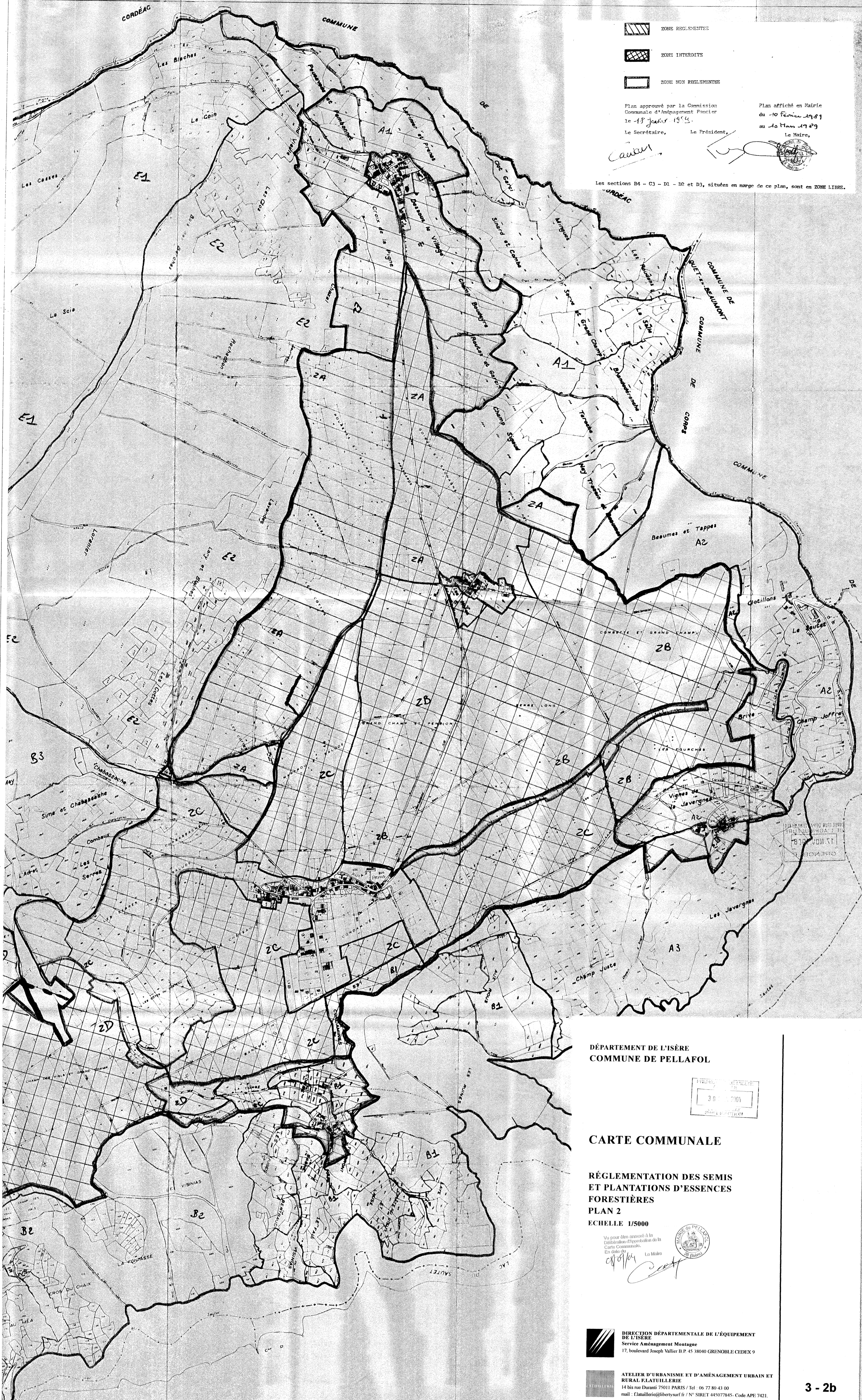
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT
DE L'ISÈRE
Service Aménagement Montagne
17, boulevard Joseph Vallier B.P. 45 38040 GRENOBLE CEDEX 9



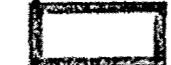
ATELIER D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT URBAIN ET
RURAL FLATUILLERIE
14 bis rue Duranti 75011 PARIS / Tel : 06 77 80 43 00
mail : flatuillerie@libertysurf.fr / N° SIRET 445077845 - Code APE 7421.

3 - 1b

- Ventouse
- Vidange
- Vanne de coupure
- Borne
- Tuyau P.V.C
- Traversee de route
- Prise jardin
- Nombre de sorties





-  ZONE RÉGLEMENTÉE
-  ZONE INTERDITE
-  ZONE NON RÉGLEMENTÉE

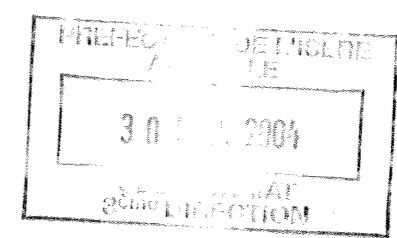
Plan approuvé par la Commission
Communale d'Aménagement Foncier
le 18 Janvier 1983.

Plan affiché en Mairie
du 10 Février 1983
au 10 Mars 1983

Le Secrétaire, *Cautin* Le Président, *[Signature]*

Les sections B4 - C3 - D1 - D2 et D3, situées en marge de ce plan, sont en ZONE LIBRE.

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
COMMUNE DE PELLAFOL



CARTE COMMUNALE

**RÈGLEMENTATION DES SEMIS
ET PLANTATIONS D'ESSENCES
FORESTIÈRES
PLAN 2**

ECHELLE 1/5000

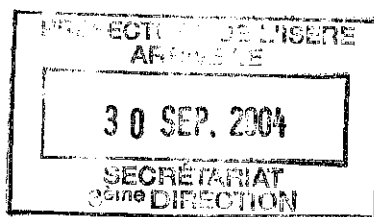
Vu pour être annexé à la
Délibération d'Aménagement de la
Carte Communale.
En date du 30/01/83



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT
DE L'ISÈRE**
Service Aménagement Montagne
17, boulevard Joseph Vallier B.P. 45 38040 GRENOBLE CEDEX 9

**ATELIER D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT URBAIN ET
RURAL ELATULLERIE**
14 bis rue Durand 75011 PARIS / Tel. 06 77 80 43 00
mail : elatullerie@libertysurf.fr / N° SIRET 445077845- Code APE 7421

**DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
COMMUNE DE PELLAFOL**



CARTE COMMUNALE

NOTICE

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Vu pour être annexé à la
Délibération d'Approbation de la
Carte Communale.
En date du

Le Maire



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT
DE L'ISÈRE**

Service Aménagement Montagne

17, boulevard Joseph Vallier B.P. 45 38040 GRENOBLE CEDEX 9



**ATELIER D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT URBAIN ET
RURAL F.LATUILLERIE**

14 bis rue Durant 75011 PARIS / Tel : 06 77 80 43 00

mail : flatuillerie@libertysurf.fr / N° SIRET 445077845- Code APE 7421.

3 - 3a

L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La Commune de Pellafol gère directement le réseau d'eau potable, elle assure l'entretien, le fonctionnement et la facturation aux abonnés.

Le réseau d'adduction d'eau potable possède deux points d'approvisionnement par captage de deux sources : les Sauvages et les Roussins.

Ces deux captages sont munis d'un système de désinfection par traitement de l'eau par lampes UV, et le captage des Sauvages possède un système de filtration

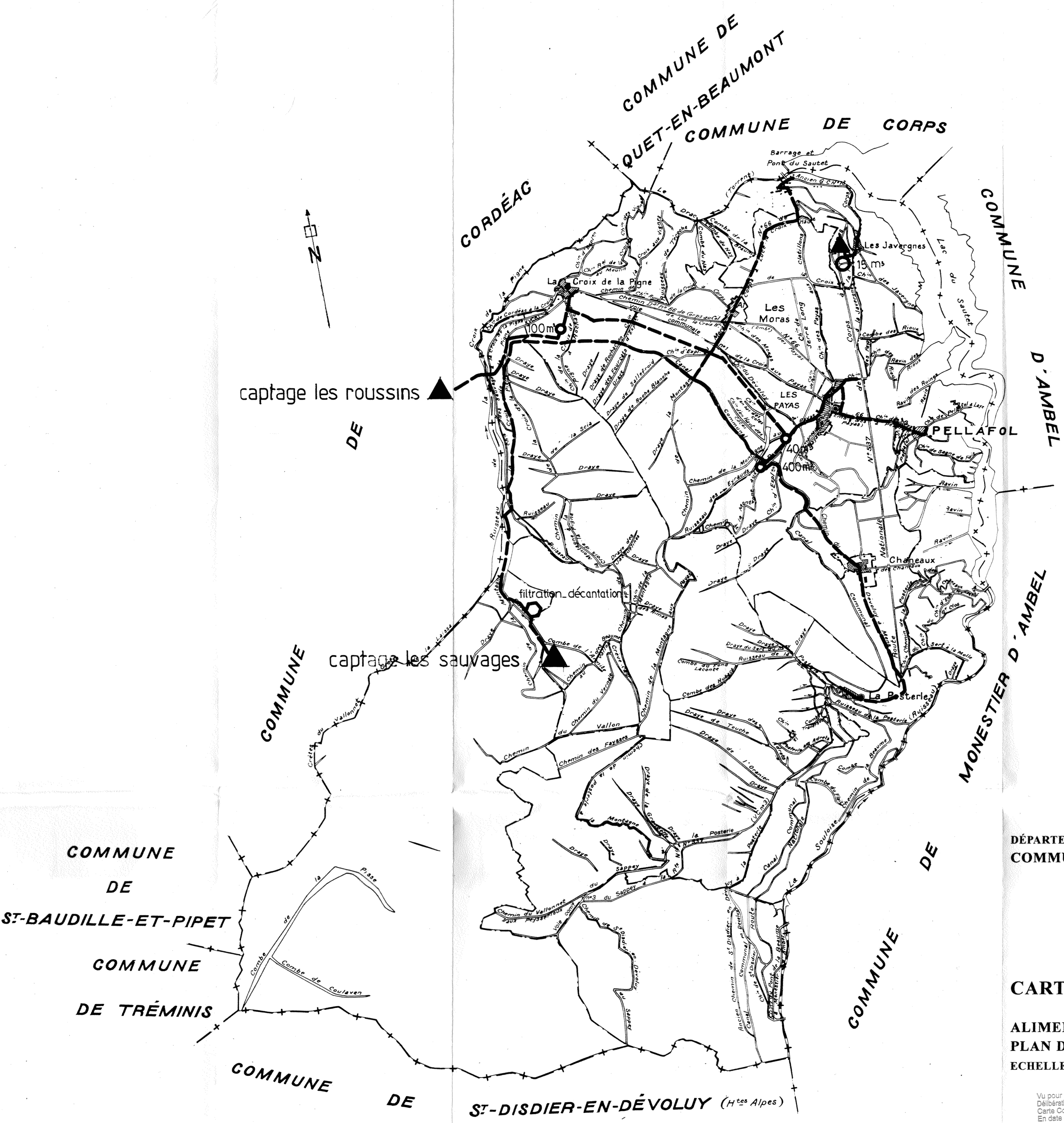
Caractéristique du réseau :

La Commune de Pellafol possède deux réseaux, un réseau principal et un réseau secondaire, entièrement rénovés qui assurent l'alimentation en eau de tous les abonnés.

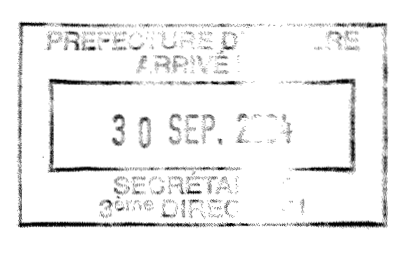
Les conduites sont de deux types : fonte et PVC.

Le réseau principal alimente deux réservoirs de 400 m³ et 100 m³.

Des analyses sont effectuées régulièrement plusieurs fois dans l'année par le laboratoire AS PO SAN.



DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
COMMUNE DE PELLAFOL



CARTE COMMUNALE

ALIMENTATION EN EAU POTABLE
PLAN DES RÉSEAUX
ECHELLE 1/25000

Vu pour être annexé à la
Délibération d'Approbation de la
Carte Communale.
En date du 08/09/04 Le Maire

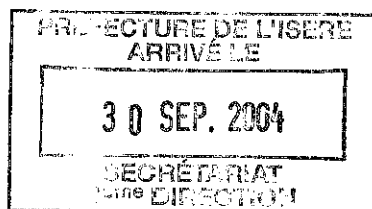


Alimentation par le captage des Sauvages
étiage : 160 l/mn
Alimentation par répartiteur des Roussins
étiage : 120 l/mn
AEP Réservoir de la Croix de la Pigne (100 m³)
AEP Réservoir de la Javergne (15 m³)
AEP Réservoir des Payas (400 m³)

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT DE L'ISÈRE
Service Aménagement Montage
17, boulevard Joseph Vallier B.P. 45 38040 GRENOBLE CEDEX 9

ATELIER D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT URBAIN ET RURAL FLATUILLERIE
14 bis rue Duranti 75011 PARIS / Tel : 06 77 80 43 00
mail : flatuillerie@libertysurf.fr / N° SIRET 445077845- Code APE 7421.

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
COMMUNE DE PELLAFOL



CARTE COMMUNALE

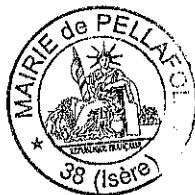
NOTICE ASSAINISSEMENT

Vu pour être annexé à la
Délibération d'Approbation de la
Carte Communale.
En date du

Le Maire

08/09/04

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the printed text "Le Maire".



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT
DE L'ISÈRE**
Service Aménagement Montagne
17, boulevard Joseph Vallier B.P. 45 38040 GRENOBLE CEDEX 9



**ATELIER D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT URBAIN ET
RURAL F.LATUILLERIE**
14 bis rue Duranti 75011 PARIS / Tel : 06 77 80 43 00
mail : f.latouillerie@libertysurf.fr / N° SIRET 445077845- Code APE 7421.

3 - 3b

ASSAINISSEMENT

L'assainissement collectif est situé au niveau de chaque hameau.

La Posterle : assainissement collectif unitaire (O 350) qui se déverse dans la combe du ruisseau de La Posterle

Les Chaneaux : assainissement collectif unitaire (O 350) qui se déverse dans la conduite (O 200) du ruisseau des Chaneaux et ensuite dans les ruines.

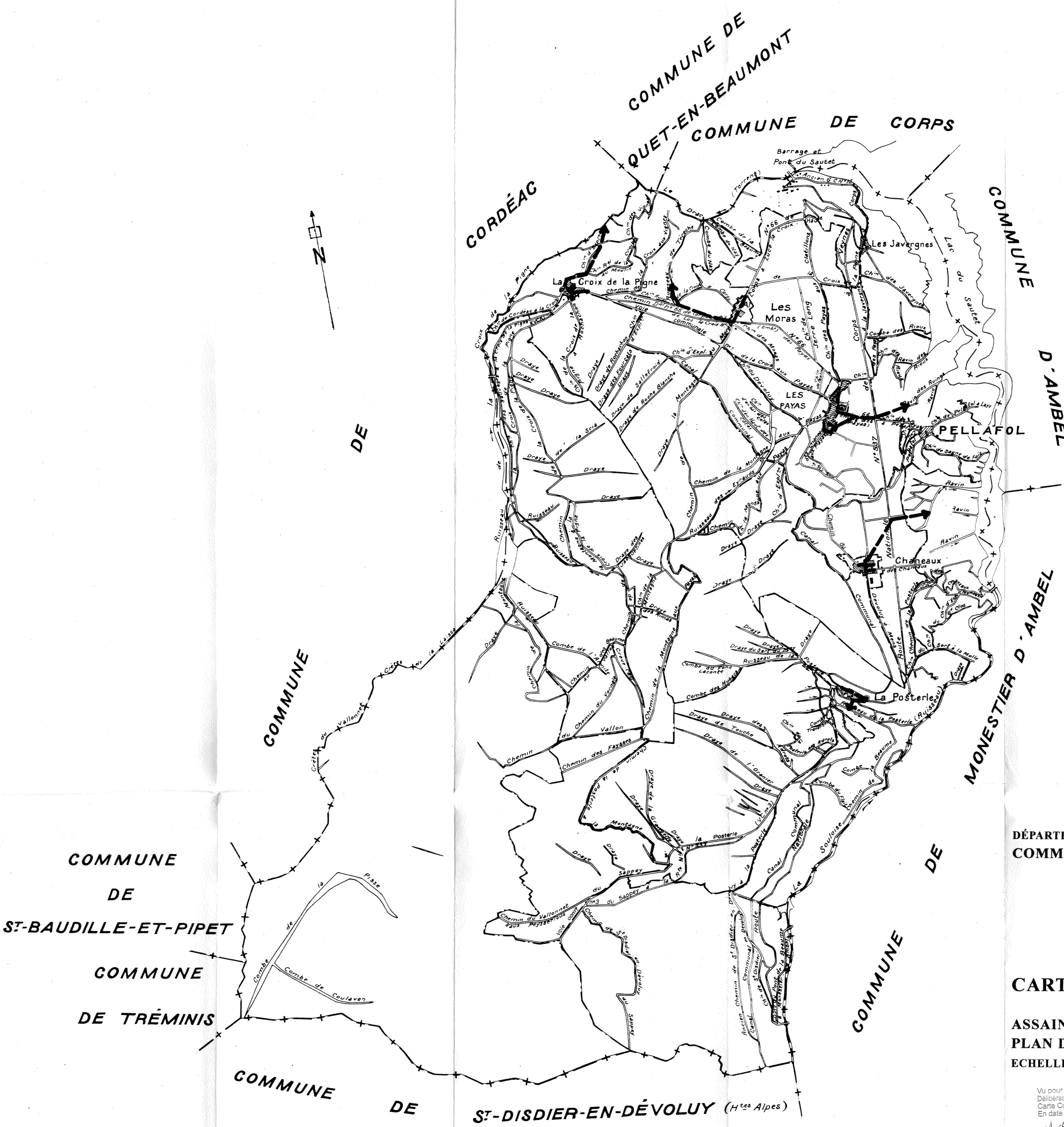
Le Vieux Pellafol : réseau collectif unitaire (O 350) qui se déverse dans les ruines du Vieux Pellafol

Les Payas : réseau collectif unitaire (O 350) rejet dans les ruines des Payas, avec un siphon en bout de collecteur afin d'éviter le ravinement.

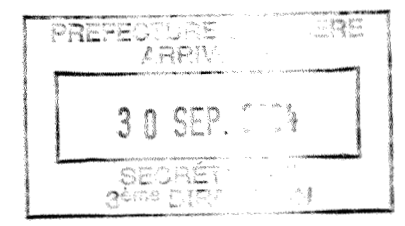
La Javergne : réseau collectif unitaire (O 250), rejet dans le ravin de la combe du lac

Les Moras, La Croix de la Pigne : réseau collectif unitaire (O 350) rejet dans le ravin

Des travaux de traitement en bout de collecteur sont prévus selon les préconisations du SAGE du Haut Drac, et adaptés à la situation de cette commune rurale.



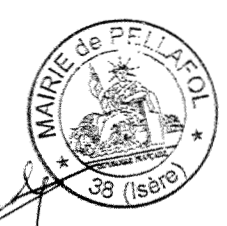
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
COMMUNE DE PELLAFOL



CARTE COMMUNALE

ASSAINISSEMENT
PLAN DES RÉSEAUX
ECHELLE 1/25000

Vu pour être annexé à la
Délibération d'Approbation de la
Carte Communale.
En date du



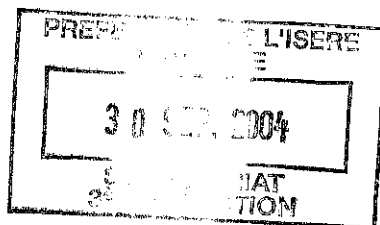
Le Maire

----- collecte après épuration individuelle

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT DE L'ISÈRE
Service Aménagement Montagne
17, boulevard Joseph Vallier B.P. 45 38040 GRENOBLE CEDEX 9

ATELIER D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT URBAIN ET RURAL FLATUILLERIE
14 bis rue Duranti 75011 PARIS / Tel : 06 77 80 43 00
mail : flatuillerie@libertysurf.fr / N° SIRET 445077845- Code APE 7421.

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
COMMUNE DE PELLAFOL



CARTE COMMUNALE

NOTICE
DECHETS

Vu pour être annexé à la
Délibération d'Approbation de la
Carte Communale.
En date du

Le Maire

08/09/04



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT
DE L'ISÈRE**
Service Aménagement Montagne
17, boulevard Joseph Vallier B.P. 45 38040 GRENOBLE CEDEX 9



**ATELIER D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT URBAIN ET
RURAL F.LATUILLERIE**
14 bis rue Duranti 75011 PARIS / Tel : 06 77 80 43 00
mail : f.latuillerie@libertysurf.fr / N° SIRET 445077845- Code APE 7421.

DECHETS

La gestion des déchets ménagers et des déchetteries de la commune s'effectue dans le cadre de la communauté de communes du pays de Corps.

Au 1^{er} janvier 2002, la Communauté de Communes du Pays de Corps a succédé au SICOM et a mis en place une collecte sélective (verre, papier et emballage).

La collecte des ordures ménagères est assurée en régie. Le territoire desservi concerne 13 communes, pour une population 1800 habitants.

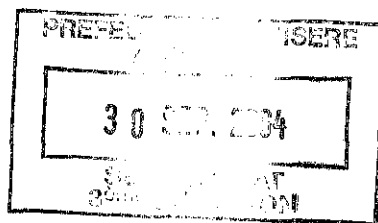
La collecte est effectuée pour la commune de Pellafol une fois par semaine en porte à porte.

La communauté de communes gère également deux mini déchetteries : Corps et la Salle en Beaumont.

La collecte sélective, en points d'apport volontaire s'effectue sur tout le territoire de la Communauté de Commune.

Chaque commune possède trois colonnes de récupération : 1 pour le verre, 1 pour le papier et 1 pour les emballages. Une fois par an est également prévue une collecte pour la ferraille et carcasses de véhicules, la benne déposée à cet effet est mise en place sur le même site que les trois de colonnes de récupération.

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
COMMUNE DE PELLAFOL



CARTE COMMUNALE

**LISTE DES SERVITUDES
D'UTILITE PUBLIQUE**

Vu pour être annexé à la
Délibération d'Approbation de la
Carte Communale.
En date du

Le Maire

08/09/04




**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT
DE L'ISÈRE**
Service Aménagement Montagne
17, boulevard Joseph Vallier B.P. 45 38040 GRENOBLE CEDEX 9



**ATELIER D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT URBAIN ET
RURAL F.LATUILLERIE**
14 bis rue Duranti 75011 PARIS / Tel : 06 77 80 43 00
mail : f.latuillerie@libertysurf.fr / N° SIRET 445077845- Code APE 7421.

3 - 4a

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU LOGEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE L'EQUIPEMENT de L'ISERE
Service de l'Urbanisme et de l'Habitat Cellule SERVITUDES - PORTER A CONNAISSANCE -

LISTE RECAPITULATIVE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

A 1 - PROTECTION DES BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Références :

- Code Forestier, articles L 151.1, R 151.1, R 151.5 (ancien art. 98) ; L 151.2, R 151.5 (ancien art. 99) ; L 151.3, R 151.5 (ancien art. 100) ; L 151.4, R 151.4 et R 151.5 (ancien art. 101); L 151.5 (ancien art 102) L 151.6, L 342.2 (ancien art. 103),
- Code de l'Urbanisme, articles L 421.1 et R 421.38.10,
- Circulaire SJAR/12 du 12.02.74.

Services responsables :

Ministère de l'Agriculture, Service des Forêts, Office National des Forêts.

Dénomination ou lieu d'application :

- 1) Forêts domaniales pour 548 ha,23a,05 ca.
- 2) Forêts communales, pour 752 ha, 30 a, 76ca.

Acte d'institution :

- 1) Arrêté préfectoral n° 72.1044 du 7.11.1972.
- 2) Ordonnance royale du 11.02.1844.

AC 3 RESERVE NATURELLE

Projet non abouti, servitude supprimée.

AS 1 - INSTAURATION DE PERIMETRES DE PROTECTION DES EAUX POTABLES ET DES EAUX MINERALES*

Références :

- Article L 20 du Code de la santé Publique modifié par la loi 64.1245 du 16.12.64, article 7,
- Décret 61.859 du 01.08.61,
- Décret 67.1093 du 15.12.67,
- Circulaire du 10.12.68,
- Protection des eaux minérales (article 736 et suivants du Code de la Santé Publique).

Services responsables :

Ministère de la Santé Publique, Direction Générale de la Santé.

Dénomination ou lieu d'application :

CAPTAGES COMMUNAUX DE :

- 1) BEAUMES (rapport géologique du 27.06.1972)
- 2) CHANEAUX (2 émergences)
- 3) POSTERLE (2 émergences)
- 4) JAVERGNE
- 5) SAUVAGES (2 émergences ; rapport géologique du 27.6.1972)

Acte d'institution :

- 1) à 4) en cours
- 5) A.P. N° 66.4275 du 24.06.1966.

12- UTILISATION DE L'ENERGIE DES MAREES, LACS ET COURS D'EAU EN FAVEUR DES CONCESSIONNAIRES D'OUVRAGES DECLARES D'UTILITE PUBLIQUE - AQUEDUC SUBMERSION ET OCCUPATION TEMPORAIRE

Références :

- Loi du 16.10.19 modifiée par la loi 80.531 du 15.07.80, article 4,
- Loi 64.1245 du 16.12.64 (aqueduc), articles 123 nouveau à 125 du Code Rural,
- Décret 60.619 du 20.06.60,
- Décret 70.492 du 11.06.70, chapitre 1 (application de l'article 35 modifié de la loi 46.628 du 08.04.46),
- Circulaire 70.13 du 24.06.70.

Services responsables :

Ministère de l'Industrie, Direction Générale de l'Energie et des Matières Premières, (Direction du Gaz, de l'Electricité et du Charbon).

Dénomination ou lieu d'application :

Retenue du SAUTET : centrale, barrage, contre barrage, plan d'eau. (N.B la limite indiquée au plan est celle du domaine concédé).

Acte d'institution ;

Décret du 26.07.1932.

14- CANALISATIONS ELECTRIQUES (ouvrages du réseau d'alimentation générale et des réseaux de distribution publique. ANCRAGE, APPUI, PASSAGE, ELAGAGE ET ABATTAGE D'ARBRES)

Références :

- Loi du 15.06.06, article 12 modifiée par les lois du 19.07.22, du 13.07.25, article 298 du 04.07.35,
- Décret 67.885 du 06.10.67,
- Loi 46.628 du 08.04.46, article 35,
- Ordonnance 58.997 du 23.10.58, article 60 modifiant l'article 35 de la loi du 08.04.46,
- Décret 67.886 du 06.10.67,
- Décret 70.492 du 11.06.70,
- Circulaire 70.13 du 24.06.70,
- Décret 65-48 du 08.01.65,
- Circulaire D.A.F.U 73-49 DIGEC AS/2 73/45 du 12.03.73,
- Décrets des 27.12.25, 17.06.38, 12.11.38.

Services responsables :

Ministère de l'Industrie, Direction Générale de l'Industrie et des Matières Premières, (Direction du Gaz, de l'Electricité et du Charbon).

Dénomination ou lieu d'application :

- 1) T.H.T. 2 X 225 KV " CHAMPAGNIER -SERRE-PONCON".
- 2) T.H.T. 63 KV (225 KV possible) "LE SAUTET - GRISOLE.-
- 3) T.H.T. 225 KV "LE SAUTET-CORDEAC"
- 4) H.T. 63 KV "LE SAUTET - ST GUILLERME"
- 5) H.T. 63 KV "LE SAUTET - CORDEAC"
- 6) M.T. diverses.

INT1 - VOISINAGE DES CIMETIERES

Références :

- Code des Communes, article L 361.4 (décret du 07.03.1808 codifié),
- Code des Communes, articles L 361.1, L361.4, L 361.6, L 361.7 (décret modifié du 23 prairial an XII codifié) et articles R 361.1, R 361.2 (ordonnance du 06.12.1843 codifié) R 361.3, R 361.5,
- Code de l'Urbanisme, articles L 421.1 et 421.38 19,
- Circulaire 75.669 du Ministère de l'Intérieur du 29.12.75,
- Circulaire 78.195 du Ministère de l'Intérieur du 10.05.78,
- Circulaire 80.263 du 11.07.80.

Services responsables : Ministère de l'Intérieur, Direction Générale des Collectivités Locales.

Dénomination ou lieu d'application : Cimetière communal.

PT 1 - TRANSMISSIONS RADIOELECTRIQUES (protection des Centres de Réception contre les perturbations électromagnétiques)

Références :

- Articles L 57 à L 62 inclus du Code des Postes et Télécommunications,
- Articles R 27 à R 39 du Code des Postes et Télécommunications.

I- Services responsables :

Premier Ministre, (Comité de Coordination des Télécommunications, Groupement des Contrôles radio-électriques, C.N.E.S),
Ministère des Postes Télécommunications.

Dénomination ou lieu d'application :

- a) S.H.P et T "PELLAFOL-SERRE LONG" (CCT n° 38.22.096) garde et protection
- b) S.H. P et T "AMBEL-Mairie" (CCT n° 38.22.098) garde et protection
- c) S.H. P et T "MONESTIER D'AMBEL-Mairie" (CCT n° 38.22.097) garde et protection.

Acte d'institution :

a), b), c) : en cours.

II- Services responsables :

Premier Ministre, (Comité de coordination des Télécommunications, Groupement des contrôles radio-électriques, C.N.E.S),
Ministère de la Communication (Télédiffusion).

Dénomination ou lieu d'application : S.H. TDF "MONESTIER D'AMBEL- PELLAFOL" (CCT n° 38.13.189)

Acte d'institution :
En cours.

PT 2 - TRANSMISSIONS RADIOELECTRIQUES (protection contre les obstacles des Centres d'Emission et de Réception exploités par l'Etat)

Références :

- Articles L 54 à L 56 du Code des Postes et Télécommunications (décret 62.273 du 12.03.62),
- Articles R 21 à R 26 et R 39 du Codes des Postes et Télécommunications, (décret 62.274 du 12.03.62).

I- Services responsables :

Premier Ministre, (Comité de Coordination des Télécommunications, Groupement des Contrôles radio-électriques, C.N.E.S),
Ministère des Postes Télécommunications.

Dénomination ou lieu d'application :

S.H. P et T "PELLAFOL - SERRE LONG" (CCT n° 38.22.096)

Acte d'institution :
En cours.

II- Services responsables :

Premier Ministre, (Comité de coordination des Télécommunications, Groupement des contrôles radio-électriques, C.N.E.S),
Ministère de la Communication (Télédiffusion).

Dénomination ou lieu d'application :

S.H. TDF " MONESTIER D'AMBEL-PELLAFOL " (CCT n° 38.13.189).

Acte d'institution :
En cours.

CARTE COMMUNALE

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
PLAN
ECHELLE 1/10000

Vu pour être annexé à la
Déclaration d'Approbation de la
Commune de Pellafol
En date du
20/09/04 La Mairie

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT
DE L'ISÈRE
Service Aménagement Montage
17, boulevard Joseph Vallier B.P. 45 38040 GRENOBLE CEDEX 9


ATELIER D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT URBAIN ET
RURAL FLATULLERIE
14 bis rue Durand 75011 PARIS / Tél. 06 77 80 43 00
mail : flatullerie@libertysurf.fr / N° SIRET 44507845- Code APE 7421.

3 - 4a1

MINISTÈRE DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT service de l'urbanisme, cellule servitudes et projets d'intérêt général 9, quai Créquy BP 45x38040 GRENOBLE					
SYMBÔLE	COU	INTITULE	SYMBÔLE	COU	INTITULE
	A1	Protection des bois et forêts classés au régime forestier		I1	Travaux d'infrastructures (câbles, ou lignes aériennes) et installations de ligne fixe ou mobile
	A2	Plan de canalisation souterraine d'irrigation		I2	Bornages (BOP) utilisant l'énergie des lacs et cours d'eau
	A3	Terrains réservés des cours d'irrigation		I3	Transport de gaz
	A4	Terrains réservés des cours d'eau non domaniaux		I4	Électricité
	A5	Eaux souterraines - écoulement		I5	Produits chimiques
	AC1	Protection des monuments historiques (casas) - 2 inscrits		I6	Mines et carrières
	AC2	Protection des sites et monuments naturels (casas) - 2 inscrits		Int1	Montage des câbles
	AC3	Reserves Naturelles		JS1	Installations sportives
	Arg1	Nagaires à poudre de l'Armée		PT1	protection contre les perturbations électro magnétiques
	Arg2	Terrains d'atterrissage en partie ou en totalité à l'Armée de l'Air		PT2	protection contre les ondes radio électriques
	Arg3	Fertilisants - ouvrages militaires		PT3	Communications téléphoniques et télégraphiques
	Arg4	Champs de tir		T1	Chemins de fer
	AS1	Plan de protection des eaux publiques et minérales		T2	Surveys de télégraphiques
	EL1	Zones submergées - grand droit de compensation		T3	Navales de halage
	EL2	Malgas et marécages		T4	de déplacement
	EL3	Salines et classes de cours d'eau		T5	de déplacement
	EL4	Terrains réservés aux BA et autoroutes		T6	réservation de terrains
	EL5	Alignement		T7	installations particulières
	EL6	Alignement		T8	Radioélectriques - protection des installations de navigation et d'atterrissage

ECHELLE: 1.10000 ETABLIS le 22/10/1987 MODIFIE le:

NB Ce document est un plan de référence directement utilisable dans la plupart des cas. Pour plus de précisions, consulter le service gestionnaire de la servitude ainsi que les actes institutifs de la servitude.



Projet de servitude pour la
digue de la commune de Pellafol

Reserve naturelle PROJET

Reserve naturelle PROJET

38.22.096

38.22.097